

DÉPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Liberté – Egalité – Fraternité

VILLE DE
COLOMBES

DECISION DU MAIRE N° DM-2026-043

en date du 5 août 2026

DON DE FOURNITURES SCOLAIRES PAR LA
SOCIÉTÉ VIQUEL DANS LE CADRE DE LA
RENTÉE SCOLAIRE 2026

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 18 juin 2026 portant mise à jour des délégations de pouvoir au Maire,

Considérant que la société Viquel est engagée en faveur de l'éducation et de la solidarité locale,

Considérant que la Commune a sollicité la société Viquel afin de soutenir les familles les plus modestes de la commune de Colombes à l'occasion de la rentrée scolaire 2026,

Considérant que la société Viquel a répondu favorablement à cette sollicitation et a proposé de faire don de fournitures scolaires destinées aux enfants des familles les plus modestes de la commune de Colombes pour une valeur totale de 6 330 euros,

Considérant que ce don présente un intérêt communal en contribuant à l'accompagnement des familles rencontrant des difficultés financières,

Considérant que ce don n'est grevé ni de conditions ni de charges,

D E C I D E

Article unique : D'accepter le don de fournitures scolaires, d'une valeur totale de 6 330 euros, de la société Viqel, dont le siège social est situé 14 rue de Mantes 14-30, 92700 Colombes, destiné aux familles les plus modestes de la commune de Colombes, et qui n'est grevé d'aucune charge ou condition présente et à venir.

Certifié exécutoire compte tenu de Fait à Colombes
l'affichage le 6 août 2026 à l'Hôtel de Ville et
de la réception en préfecture le 6 août 2026
Identifiant de l'acte :
092-219200250-20260327-23413-AU-1-1



Le Maire,

Signé électroniquement.
GIACOMONI Joakim

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.